



Budget Participatif Handicap

À vous de voter

340 projets proposés au vote !

La Région Île-de-France s'engage pour la participation des citoyens et des citoyennes.

Ils peuvent :

- imaginer
- proposer
- décider

En votant pour des projets financés par la Région.

Ils ont le pouvoir de s'impliquer dans la vie publique, dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Après l'étude des propositions, 340 projets sont mis au vote.

Les citoyens proposent des projets

Du 4 février au 13 avril 2025, des organismes ont proposé 415 projets.

Les projets sont sur :

- la citoyenneté,
- la culture,
- l'enseignement ou les projets pédagogiques,
- la formation ou l'emploi,
- la santé, le bien-être ou la lutte contre l'isolement,
- la sécurité,
- le sport

Les services et la commission d'admissibilité de la Région ont analysé les projets.

Ils ont vérifié leur possibilité technique, leur budget, leur calendrier.

340 projets sont proposés pour le vote.

Vous pouvez voter :

- À partir de l'âge **de 15 ans**
- Si vous habitez, étudiez ou travaillez en **Île-de-France**.

Après le vote

Les projets élus seront annoncés en décembre 2025.

Le nombre de votes peut être vu sur la plateforme de vote.

Comment voter

Je vais sur le site **jeparticipe.smartidf.services**

Je **clique** sur l'encart du Budget Participatif Handicap

Je sélectionne mes projets préférés.

Je peux rechercher un projet par :

- nombre de votes
- type de structure
- thématique
- localité
- mot clé

Et je vote.

Je peux voter jusqu'au 7 septembre.

J'en parle autour de moi.

Le vote se fait uniquement sur la plateforme.

A l'issue du vote des Franciliens, les projets sont classés par nombre de votes obtenus. Les projets lauréats sont les projets classés par ordre décroissant de votes à concurrence de l'enveloppe budgétaire préalablement définie par la commission d'admissibilité.

Il y a une limite maximum de 10 000 € par projet.

Besoin d'aide pour voter :

Par mail : assistance@smartidf.services

Plus de questions sur le Budget Participatif

Handicap :

Par mail : budget-participatif-handicap@iledefrance.fr